



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2023

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ARTICLES D2224-1 ET SUIVANTS),
MODIFIE PAR LE DECRET N°2015-1827

Communauté de communes Sèvre & Loire

Siège intercommunal • Espace Antoine Guilbaud • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet
Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr

Sommaire

Territoire et compétences	3
1.1 Territoire	3
1.2 Compétences exercées	3
2- Organisation du service public de collecte des déchets	4
2.1 La maintenance des bacs roulants.....	4
2.2 La collecte des déchets ménagers et assimilés	4
2.2.1 Organisation de la collecte en porte à porte	4
2.2.2 Les ordures ménagères résiduelles.....	5
2.2.3 Les emballages ménagers.....	6
2.2.4 Démarrage de la collecte séparée des biodéchets dans les bourgs	6
2.2.5 La collecte du verre/papier/textile en Points d'Apport Volontaire.....	7
2.2.6 La collecte en déchèteries.....	9
2.2.7 Le réemploi	10
2.3 Le traitement des déchets ménagers et assimilés	10
2.3.1 Traitement des ordures ménagères résiduelles	10
2.3.2 Tri des emballages ménagers	11
2.3.3 Traitement des biodéchets.....	12
2.3.4 Traitement des déchets issus des déchèteries.....	13
2.3.5 Compostage individuel.....	14
3- La Redevance incitative.....	14
3.1 Principe de la redevance incitative.....	14
3.2 Evolution du nombre de redevables	15
3.3 La grille tarifaire	16
4- Prévention des déchets et communication	17
5- Le bilan financier du service - Evolution budgétaire 2020-2023.....	18
5.1 Budget de fonctionnement.....	18
5.2 Budget d'investissement.....	19
5.3 Matrice des coûts	19

Territoire et compétences

1.1 Territoire

La Communauté de Communes Sèvre et Loire est née de la fusion des Communautés de Communes de Vallet et de Loire-Divatte au 1er janvier 2017. Elle comprend 11 communes.

Population : 49 703 habitants (population INSEE Totale).
Territoire d'habitat mixte à dominante rurale



1.2 Compétences exercées

La CCSL assure la compétence « collecte et traitement » comprenant les opérations de collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte est confiée au syndicat de traitement Valo3e.

Le territoire de Valor3e s'étend les départements du Maine et Loire et de la Loire Atlantique et comprend 339 106 habitants répartis sur 4 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération du Choletais ;
- Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté ;
- Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre Maine agglo ;
- Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Valor3E est chargé de réaliser des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés.

A la demande de la Préfecture, une étude est menée tout au long de l'année 2023 par le syndicat de traitement Valor3e avec les services de la CCSL. L'objectif est de transférer les activités de la CCSL à Valor3e liées au transport et au traitement de tous les flux collectés en déchèteries avec la revente des matières recyclables. Un transfert de ces activités est planifié au 01/07/2024.

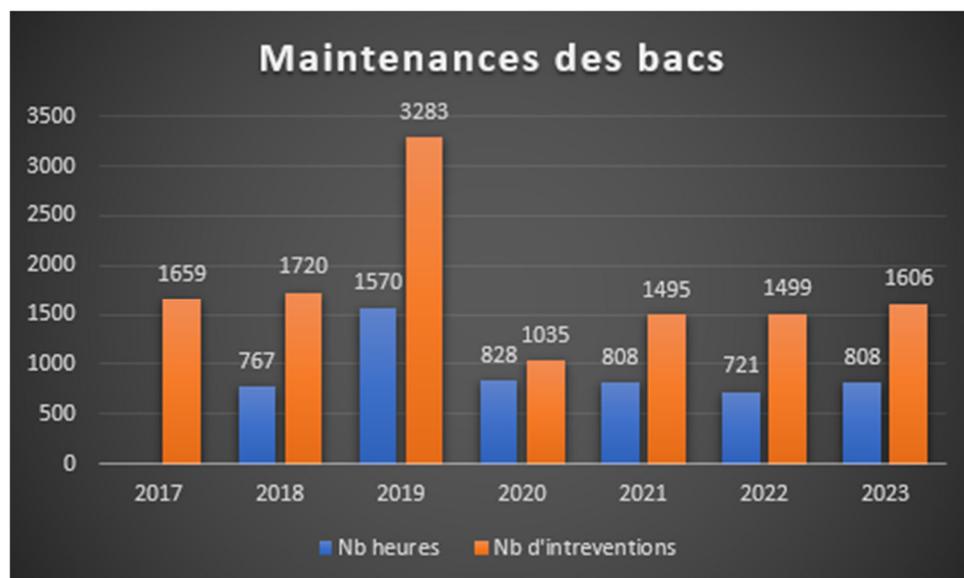
2- Organisation du service public de collecte des déchets

2.1 La maintenance des bacs roulants

L'activité de maintenance sur les bacs est en légère hausse en 2023 par rapport à 2022 avec 1606 interventions (dotations, réparations, retrait des bacs).

Rappel des règles de dotation des bacs mises en place au 1er janvier 2019 :

- 80 litres : 1 à 3 personnes
- 120 litres : 2-3 personnes
- 180 litres : 4-5 personnes
- 240 litres : 6 personnes et +



2.2 La collecte des déchets ménagers et assimilés

2.2.1 Organisation de la collecte en porte à porte

Moyens matériels

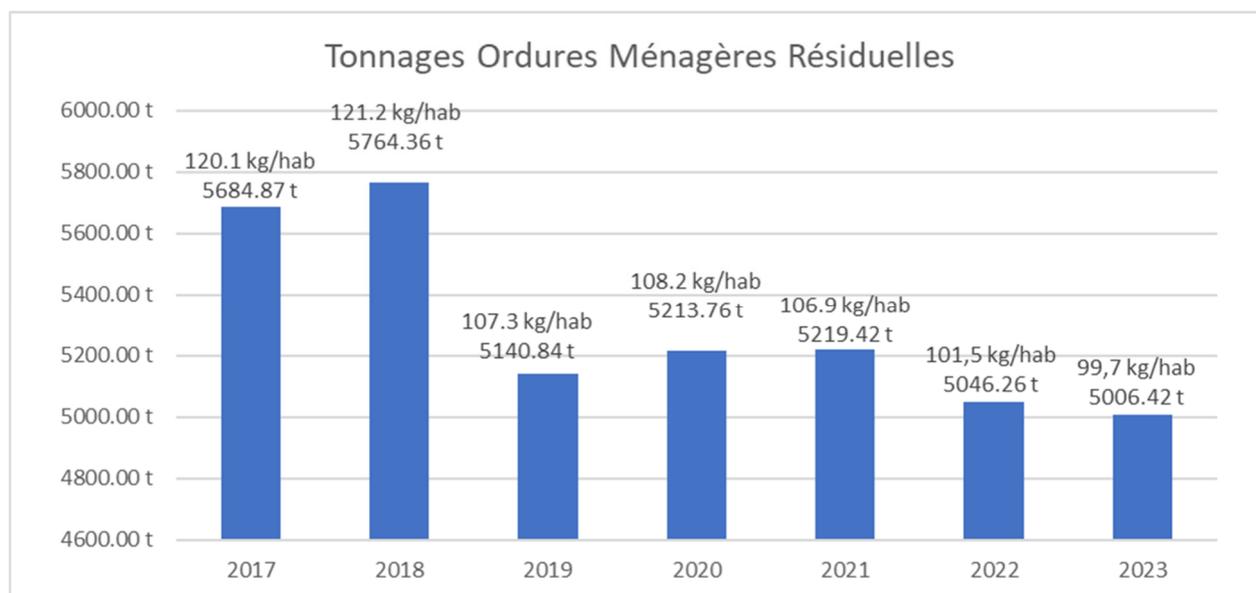
La collecte des OMR et des emballages a lieu simultanément en bennes bi-compartmentées : 3 bennes PTAC de 26 tonnes équipées de lève-conteneurs automatiques et d'un système d'identification des bacs. Une benne de secours équipée d'un système d'identification des bacs est à disposition de la collectivité en cas de besoin.

Moyens humains : 6,8 ETP

- Collecte une fois tous les 15 jours des particuliers : lundi, mardi mercredi, jeudi et vendredi : 3 équipages composés d'1 chauffeur et d'1 équipier de collecte (6 ETP) ;
- Collecte hebdomadaire des professionnels mardi et jeudi :1 équipage composé d'1 chauffeur et d'1 équipier de collecte (0,8 ETP).

Depuis le 1er janvier 2019, la CCSL gère la collecte avec l'entreprise Coved, retenue suite à l'appel d'offres lancé en mai 2018. La CCSL a obtenu en décembre 2018 un avis favorable de la préfecture à sa demande de dérogation à la collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles. Une collecte hebdomadaire est toutefois maintenue pour des raisons sanitaires auprès des gros producteurs.

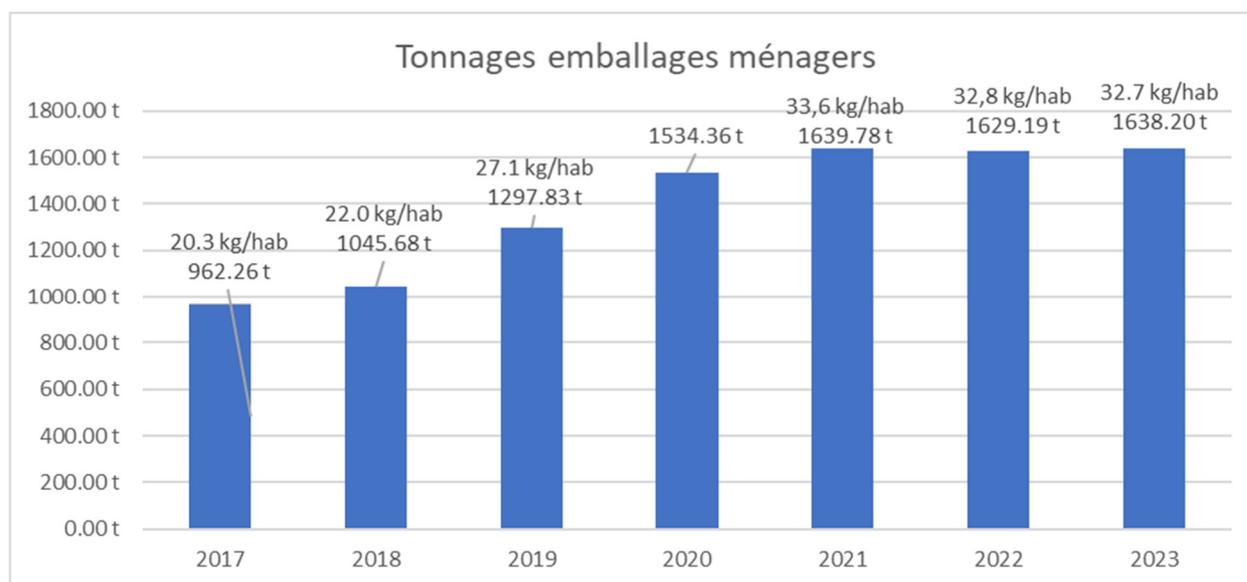
2.2.2 Les ordures ménagères résiduelles



Le ratio de production des OMR poursuit sa diminution depuis 2018.

A titre comparatif, la valeur de référence des collectivités en tarification incitative à l'échelle nationale (année 2021) est de 129 kg/hab.

2.2.3 Les emballages ménagers



On constate une quasi stabilité de la production des emballages (ratio 2023 : -0.4%)

La catégorie « emballages légers recyclables » comprend les boîtes métalliques (acier et aluminium), tous les emballages en plastique, les sacs et les films plastique, les cardonnettes et les briques alimentaires.

Les emballages légers recyclables sont collectés soit en sacs jaunes translucides soit en bacs jaunes pour les professionnels et certains habitats collectifs.

Pour la 2^{ème} année consécutive, on constate une diminution simultanée du ratio de production des ordures ménagères résiduelles et des emballages.

2.2.4 Démarrage de la collecte séparée des biodéchets dans les bourgs

En 2023, la CCSL a mené un travail de réflexion sur la collecte séparée des biodéchets. Ce travail a été mené en concertation avec les communes pour identifier des points d'apport volontaires.

Quatre communes se sont portées volontaires afin d'expérimenter une collecte séparée des biodéchets : Divatte-sur-Loire, Vallet, Le Loroux Bottereau, Saint Julien de Concelles) à compter de janvier 2024.

Huit PAV ont ainsi été identifiés. L'objectif est de déployer un maillage de plusieurs points d'apports volontaires sur l'ensemble des communes pour apporter une solution de tri à la source aux foyers de l'habitat collectif et des ceux des bourgs.

La mise en place des Points d'apport volontaire a débuté en décembre 2023 sur la commune de Divatte sur Loire (2 PAV).

Descriptif d'un PAV :

Coffre à palox (habillage bois) contenant 3 palox de 500 litres :

- Mise à disposition de 2 palox vides pour les apports en biodéchets
- Mise à disposition d'1 palox de broyat

Pour l'intégration dans son environnement, les palox de collecte sont habillée d'un coffrage en bois :

Longueur : 2,73 m, largeur : 1,26 m, emprise au sol : environ 3.5 m²



PAV – Divatte sur Loire (44450) – Rue Maurice Ravel le



Palox broyat

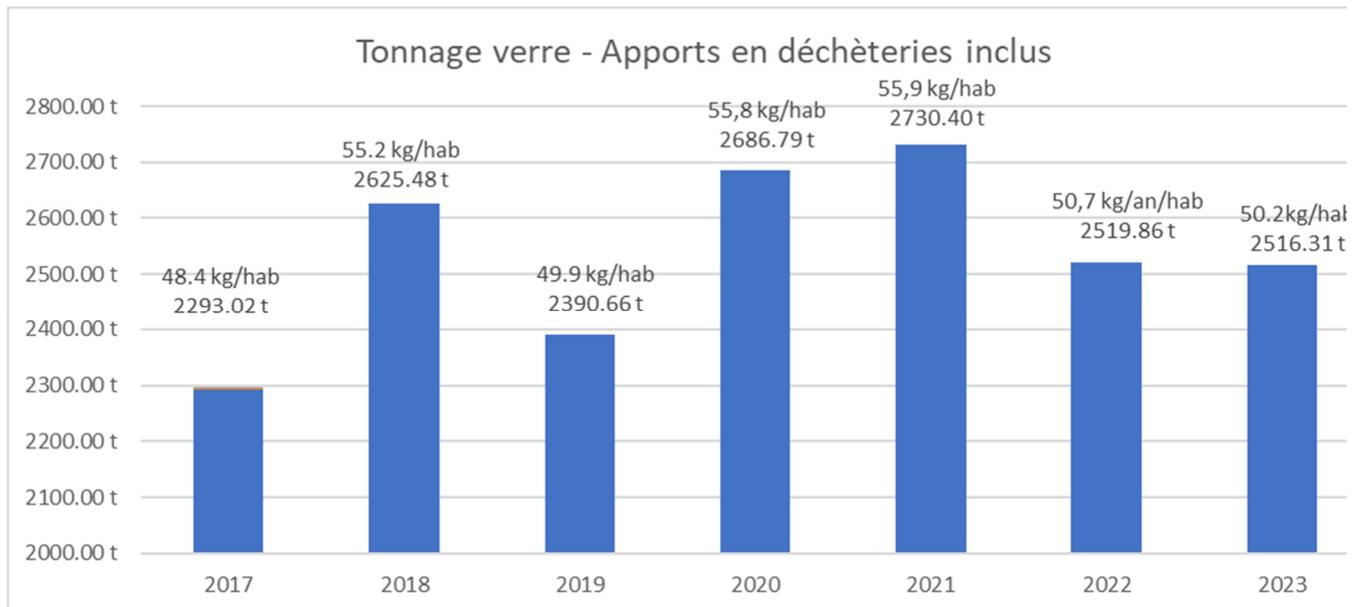
2.2.5 La collecte du verre/papier/textile en Points d'Apport Volontaire

Les colonnes d'apport volontaires verre, papier, textile, sont réparties sur 96 points d'apport volontaires :

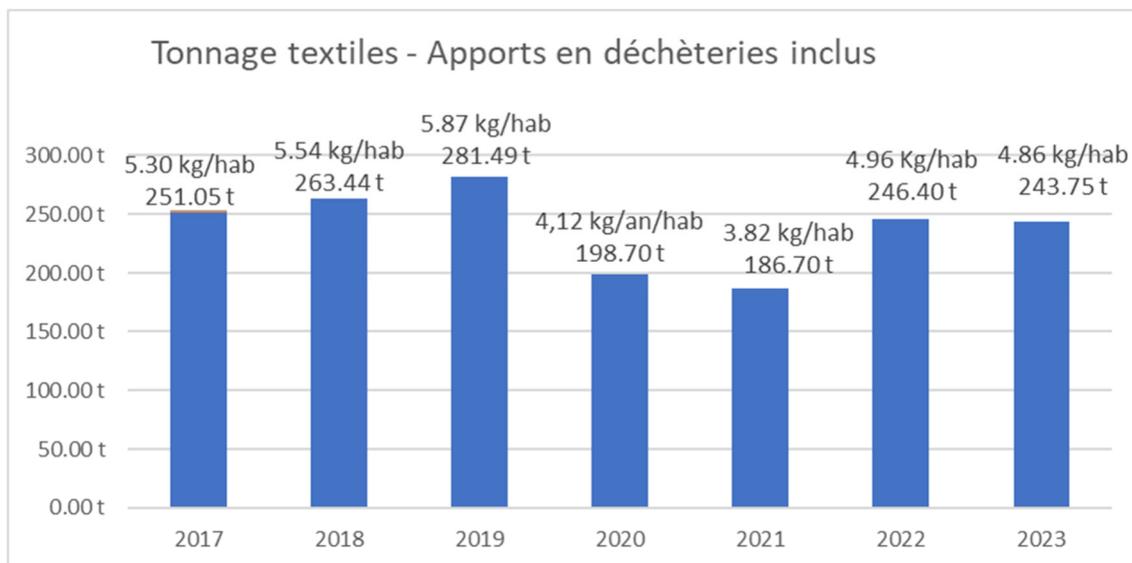
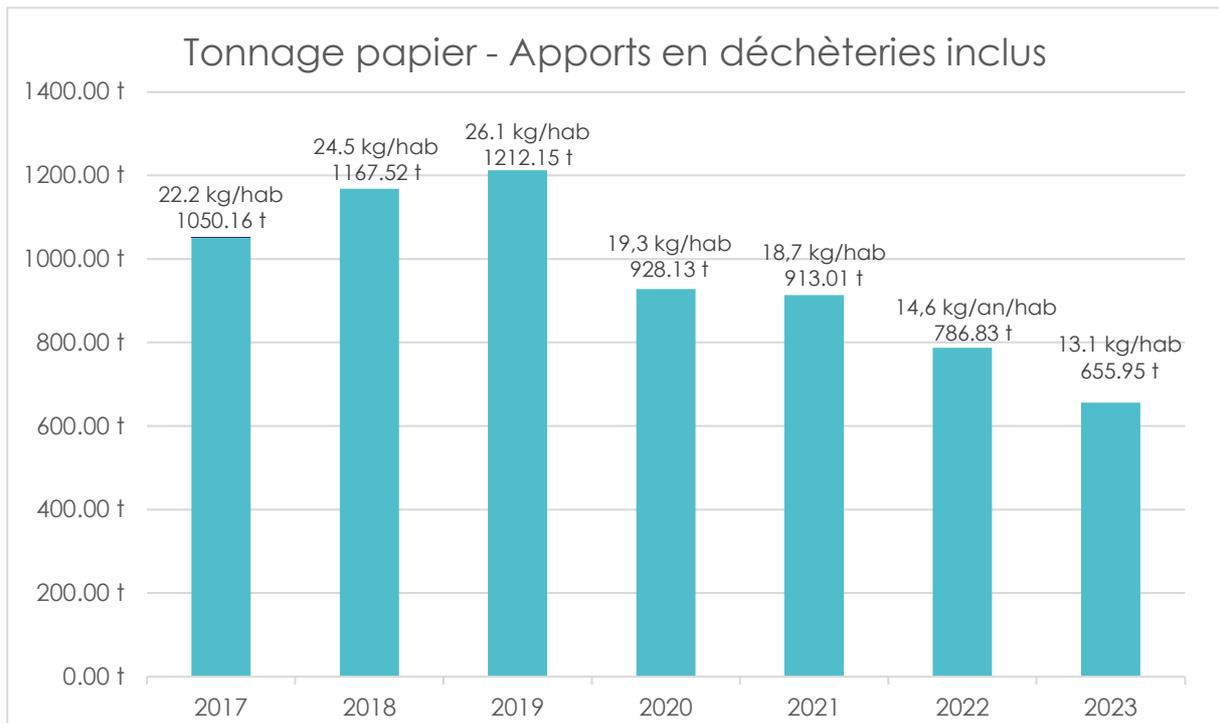
- 112 colonnes verre
- 93 colonnes papier
- 29 colonnes textiles (24 points de collecte)

Evolution des tonnages

- Verre : très légère baisse du ratio de production (50,2 kg/hab en 2023 ; 50,7 kg en 2022) ;
- Papier : baisse de 17% du ratio de production (13,1 kg/hab en 2023 ; 15,8kg/an en 2022) ;
- Textiles : baisse de 2% du ratio de production (4,86 kg/hab en 2023 ; 4,96 kg en 2022).



Valeur de référence des collectivités en tarification incitative à l'échelle nationale (année 2021) : 47 kg/hab



2.2.6 La collecte en déchèteries

On constate une diminution de 13 % des tonnages déposés en des déchèteries (20 382 tonnes en 2023 ; 23662 tonnes en 2022). Cette baisse est principalement à la baisse de 24% des tonnages de gravats.

Cette diminution s'explique principalement par la mise en place au 01/07/2022 d'une limitation de l'accès de la déchèterie du Loroux Bottereau aux seuls professionnels issus du territoire (

La production par habitant est de 265 kg en 2023 (hors gravats), elle est légèrement supérieure (de 2%) à la production moyenne des collectivités en tarification incitative à l'échelle nationale (259 kg/hab, valeur année 2021).

La part des déchets verts reste néanmoins importante et représente 42 % des tonnages déposés en déchèteries en 2023 (hors gravats).

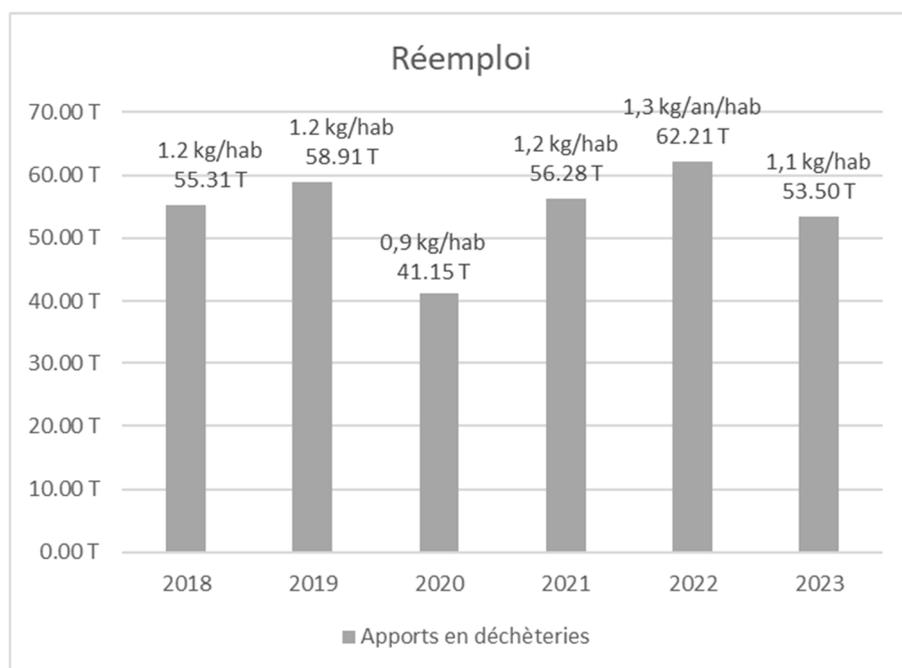
FLUX	2021	2022	2023	2023/2022
TOUT-VENANT	2 617	2 299	2 257	-2%
PLASTIQUE DUR	282	254	253	0%
PLATRE	117	88	85	-4%
BOIS B	1 478	1 235	1 216	-2%
BOIS A	392	400	316	-21%
GRAVATS	12 586	10 518	7 977	-24%
DECHETS VERTS VALLET	2 635	1 878	1 959	4%
DECHETS VERTS CAD	3 700	3 700	3 500	-5%
SOUCHES	352	257	225	-13%
HUITRES	3.5	2	4	85%
HUILES MOTEUR	25.1	24	24	3%
DDS HORS ECO	106	101	93	-7%
DDS ECODDS	46.4	31.21	44	40%
AMIANTE	114.9	87	106	21%
PNEUMATIQUES	15.0	29	21	-27%
METAUX	796	689	596	-14%
METAUX NON FERREUX	53.4	34	18	-45%
CARTON	723	642	653	2%
DEEE	420	379	360	-5%
POLYSTYRENE	12.64	5	4.58	-10%
ECOMOBILIER	1 000	989	950	-4%
PILES	6.27	5	6.35	28%
NEONS	1.48	1	1.26	8%
LAMPES	1.16	1	1.02	16%
FILMS PLASTIQUES	6.95	13	11	-17%
TOTAL DECHETTERIES	27 491	23 662	20 682	-13%
Ratio kg/an/hab	563 kg	476 kg	412 kg	-13.4%
Ratio hors gravats kg/an/hab	305 kg	264 kg	253 kg	-4.2%

2.2.7 Le réemploi

Le territoire dispose d'une Ecocyclerie à Vallet, exploité par l'association Patmouille, qui permet aux usagers de déposer les objets de réemploi directement en boutique. Un service payant de collecte à domicile est également à disposition (sous conditions). Depuis le 1^{er} janvier 2021, les apports en boutique et les collectes à domicile ne sont plus mesurés.

Un partenariat historique a été conclu avec Patmouille. Ainsi, un agent valoriste est mis à disposition de la déchèterie de Vallet afin de détourner des matériaux pouvant être revendu à la boutique. Ce détournement est également effectué à la déchèterie du Loroux par les agents CCSL.

Le tonnage d'objets dédiés au réemploi a diminué de 14% en 2023 (53,5 tonnes) par rapport à 2022.

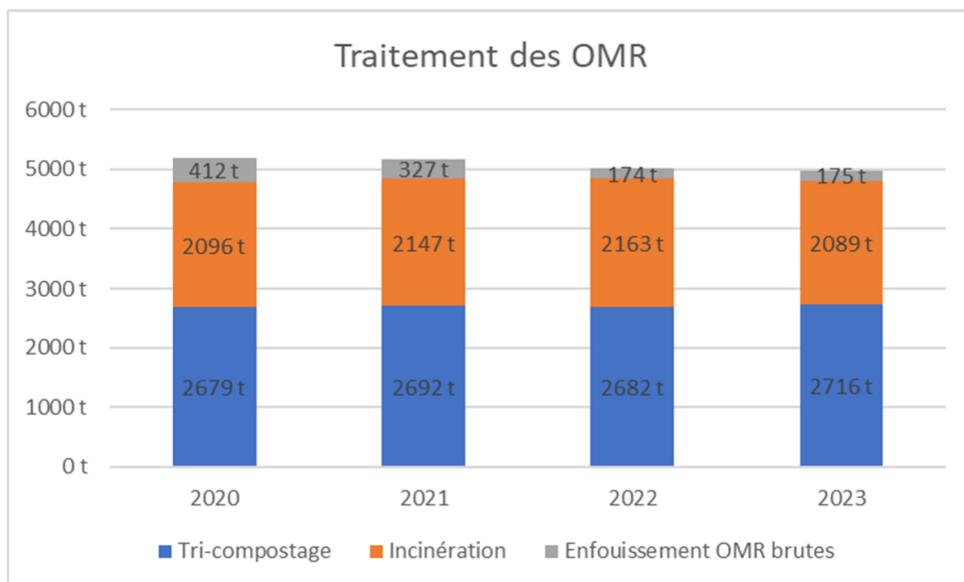


2.3 Le traitement des déchets ménagers et assimilés

2.3.1 Traitement des ordures ménagères résiduelles

L'ensemble des tonnages transitent par le centre de transfert de Saint Germain sur Moine. A partir de ce point, les tonnages sont massifiés pour être acheminés par bennes à fond mouvant sur les installations de traitement suivantes :

- L'unité de tri-compostage Valor3E (Bourgneuf en Mauges) ;
- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Boyer Leroux (La Séguinière) qui accueille les refus issus de l'unité de tri -compostage ;
- Les 2 Unités de Valorisation Énergétique Arc-en-Ciel (Couëron) et LA SAVED (Lasse).



En 2023, **2 716 tonnes** ordures ménagères brutes ont fait l'objet d'une **valorisation biologique** par tri-compostage de la part fermentescible (54% des OMR).

Également **2 089 tonnes** font l'objet d'une **valorisation énergétique** par incinération avec récupération de l'énergie sur les unités de Nantes (ALCEA) et de Lasse (La SAVED) (42% des OMR).

175 tonnes (3,5 % des OMR) sont **enfouies** directement en installation de stockage de déchets non dangereux à la Séguinière (Sas Cet Bouyer Leroux). Valor3e a fait le choix de supprimer progressivement le recours à l'enfouissement direct.

2.3.2 Tri des emballages ménagers

Les emballages issus de la collecte en porte à porte sont triés au centre de tri de Saint Laurent des Autels jusqu'en juin 2023. Ce site, appartenant à Valor 3^E ayant fermé, les emballages sont désormais triés au centre de tri de Seiche-sur-Le Loire (49), exploité par Paprec, depuis juillet 2023.

L'indicateur le plus important de la qualité du tri des habitants est le taux moyen de refus de tri des habitants. Ce taux est calculé sur les tonnes entrantes par les caractérisations. Il est de 23,8% en 2023 et est en très légère baisse par rapport à 2022 (24,5%).

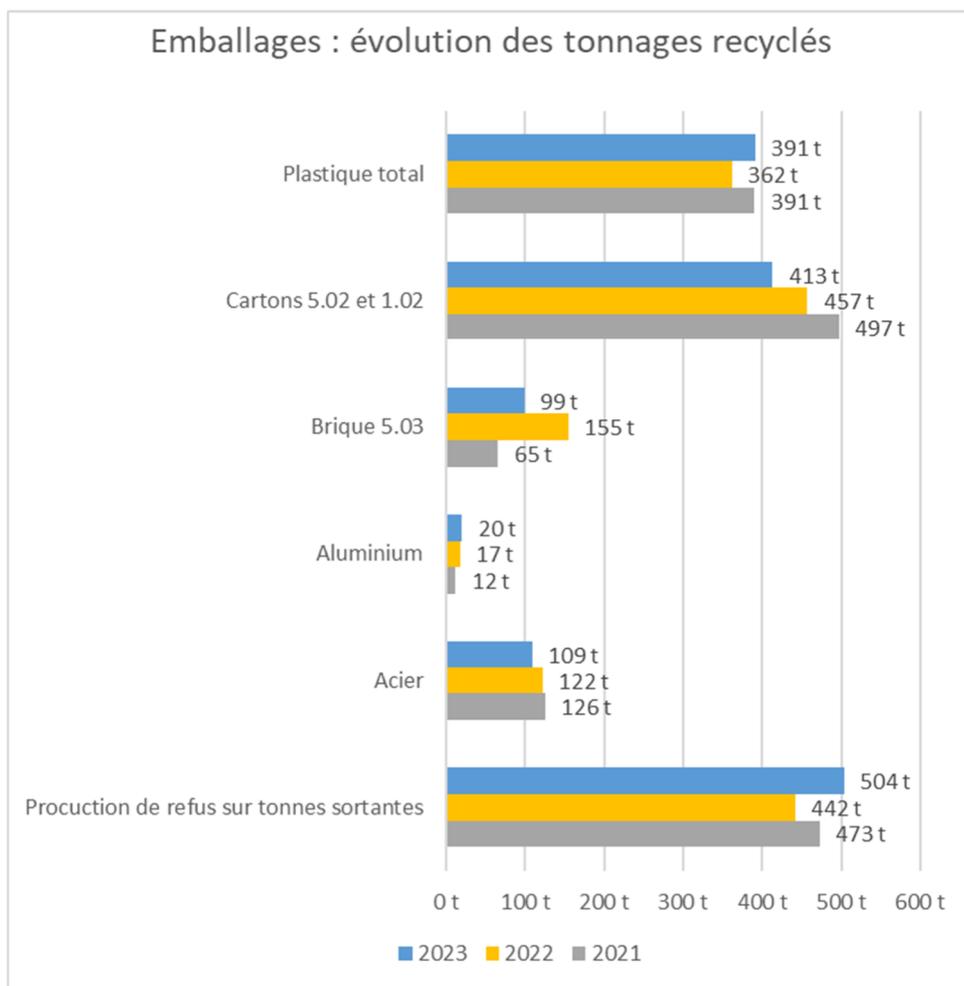
On distingue deux catégories refus :

1- Les refus liés aux erreurs du geste de tri des usagers. Cela concerne par exemple présence de papier ou de verre dans le sac jaune) ; Ce taux est quasi - identique à 2022 (2,4%) ;

2- Les autres refus de tri où l'utilisateur a respecté la consigne de tri, mais les emballages ne pourront pas être recyclés pour les quatre raisons suivantes :

- parce qu'ils sont imbriqués les uns dans les autres et ne peuvent plus être séparés
- parce qu'ils sont souillés par des restes alimentaires;
- parce qu'ils sont de taille trop petite pour pouvoir être captés sur la table de tri;
- parce qu'il ne sont pas recyclables de par leur nature. C'est le cas des emballages plastique multimatériaux. Il s'agit de la part des refus liés aux extensions des consignes de tri dans la totalité des refus de tri entrants dans le centre de tri.

L'ensemble des refus de tri sont valorisés énergétiquement par transformation en CSR (Combustible solide de récupération) et sont utilisés pour alimenter les fours de l'usine du cimentier Lafarge en Mayenne.



En 2023, 1 032 tonnes d'emballages ont été recyclés. C'est 7% de moins qu'en 2022 mais cette baisse est relative car un stock important d'emballages (148,8 tonnes) est resté en attente d'être recyclé au 31/12/2023 au sein du centre de tri de Seiche-sur-le-Loir.

2.3.3 Traitement des biodéchets

Les biodéchets issus de la collecte séparée qui débutera au mois de janvier 2024 seront valorisés par compostage. Le compost produit servira de fertilisant organique aux agriculteurs à proximité de la plateforme de compostage de Terra compost à la Chapelle sur Erdre.

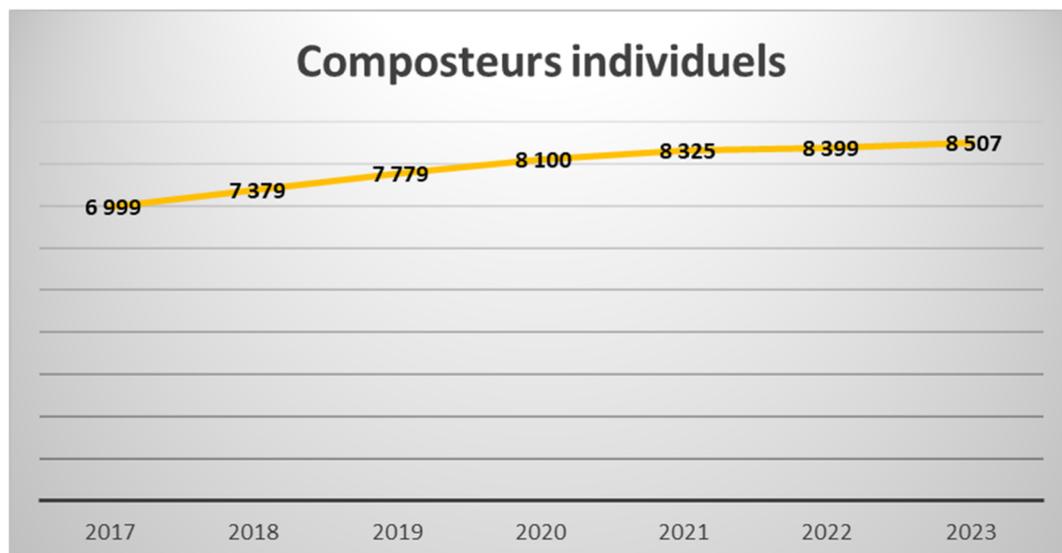
2.3.4 Traitement des déchets issus des déchèteries

Type de déchets recyclés	Transporteur - Repreneur	Nature du traitement
Carton 1.05	Revipac - Papeterie Saint-Michel – groupe Thiollet	Valorisation matière
Métaux ferreux	AFM DERICHEBOURG	Valorisation matière - Pièces automobiles
Métaux non ferreux		Trie en régie - Valorisation matière
Papier non trié 5.01	NORSKE SKOG	Valorisation matière - Papier
Meubles (DEA)	Eco-mobilier	Réutilisation - Réemploi
Bois	Brangeon Environnement	Valorisation matière et énergétique Bois traité : Fabricant de meuble Gautier Bois brut : incinération Cimentier Lafarge à St-Pierre-la-Cour)
Tout Venant	Brangeon Environnement	Enfouissement – La Poitevinière
Amiante	Séché Environnement	Enfouissement (Ecoterre du Cellier)
Plastique dur	Brangeon - Plateforme logistique Saint-Pierre-des-Corps	Valorisation matière
Plastique souple (film)	Mis en balle en régie	Valorisation matière
Polystyrène	Mise en balle en régie - Les plastiques recyclés de l'ouest - Carquefou	Valorisation matière
Verre	Saint Gobain – Verallia - Verrerie de Vauxrot - Crouy	Valorisation matière
Déchets Electriques Electroniques et Electroménagers	Envie 44 - OCAD3E - Eco-Systèmes	Démantèlement, réparation, réemploi
Néons - lampes	ECOSYSTEME	Valorisation matière/énergétique
Piles & accumulateurs	Corepile	Valorisation matière/énergétique SCRELEC
Placoplatre	Brangeon Environnement	Valorisation matière
Gravats	Sécher Environnement	Valorisation par réemploi en remblais
Déchets Dangereux Spécifiques	SORED1 (hors filière) Eco DDS	Valorisation ou destruction selon toxicité des produits
Textile	Eco TLC – Le Relais	Valorisation matière
Huile de vidange	Sevia - Saint Jean d'Angely	Régénération
Huile végétale	3B	Régénération
Cartouches d'encre	Lever l'Encre	Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ	Valorisation matière
Coquilles d'huîtres	Brangeon Environnement	Valorisation matière (concassage et alimentation volaille)
Pneus	ALLIAPUR	Valorisation matière
Déchets verts	Traitement par compostage en régie	Valorisation organique
Souches	Sécher environnement	Valorisation matière

2.3.5 Compostage individuel

La CCSL apporte une aide de 25 € aux foyers qui achètent un composteur individuel. Au cours de l'année 2023, 108 foyers ont bénéficié de l'aide. C'est 46% de plus par rapport à l'année précédente.

Proportion de foyers équipés en composteurs individuel : 37%.



3- La Redevance incitative

3.1 Principe de la redevance incitative

La redevance incitative finance le service de gestion des déchets avec un principe de tarification unique « particuliers professionnels » pour un même service rendu et une tarification différenciée pour les professionnels en cas de fréquence de collecte différente.

La redevance incitative tient compte de la production des déchets collectés et traités avec :

- Une part fixe (forfait d'accès aux services), qui permet de financer structurellement l'ensemble des services proposés
- Une part variable qui tient compte du nombre de levées du bac d'ordures ménagères.
- 2 levées obligatoires facturés par semestre
- 24 passages en déchèterie inclus par an (10€ par passage supplémentaire)

Périodes de facturation :

- Janvier année n : 2eme semestre année n-1
- Printemps (suite à des régularisations de comptes) : 2eme semestre n-1 et 1^{er} semestre n-1
- Juillet : 1^{er} semestre année n
- Automne (suite à des régularisations de comptes) : 1^{er} semestre année n et 2eme semestre n-1

3.2 Evolution du nombre de redevables

L'ensemble des redevables est géré dans le logiciel métier STYX

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
COLLECTIF C0.5	10	12	17	18	21
COLLECTIF C1	39	41	41	44	46
ETABLISSEMENT PUBLIC C0.5	82	84	96	96	100
ETABLISSEMENT PUBLIC C1	56	49	52	51	50
ETABLISSEMENT PUBLIC C2	2	2	1	1	1
FORFAIT DECHETERIE PARTICULIER	13	21	28	45	60
FORFAIT DECHETERIE PRO	78	90	103	97	107
PARTICULIERS	15121	15862	16647	17502	18 555
PROS C0.5	428	446	491	545	580
PROS C1	107	103	89	96	100
PROS C2	3	3	4	5	4
TOTAL	15 939	16 713	17 569	18 500	19 624

C0.5 = collecté toutes les 2 semaines

C1 = collecté toutes les semaines

C2 = collecté 2 fois par semaine

Le nombre de redevables est en constante augmentation : + 5.7 % en 2023 par rapport à 2022

Evolution du pourcentage de redevables en prélèvement automatique :

	2020	2021	2022	2023
Nombre de redevables en prélèvement automatique	4741	6628	7610	8347
	23%	32%	36%	40%

Fin 2023, 40% des redevables sont au prélèvement automatique

Evolution du nombre d'utilisation du webusager pour les démarches en ligne

	2020	2021	2022	2023
Emménagement/déménagement	21	260	247	347
Demande de changement de bac et de carte d'accès en déchèterie	0	7	27	88

3.3 La grille tarifaire

Les tarifs délibérés le 27 avril 2022 et entrant en vigueur au 01/07/2022 sont applicables sur l'année 2023 :

Taille foyer et volume de bac (litre)	Particuliers et professionnels Collecte C 0,5 (1 semaine sur 2)		Professionnels Collecte C 1 (chaque semaine)		Professionnels Collecte C 2 (deux fois par semaine)	
	€/ bac / an	€/ levées	€/ bac / an	€/ levées	€/ bac / an	€/ levées
Foyer 1 personne 80 litres	89,25 €	4,76 €	113,05	4,76	148,75	4,76
Foyer 1-3 personnes 120 litres	105,91 €	5,95 €	129,71	5,95	165,41	5,95
Foyer 4 ou 5 personnes 180 litres	119,00 €	8,33 €	142,80	8,33	178,50	8,33
Foyer 6 personnes et plus 240 litres	148,75 €	10,71 €	172,55	10,71	208,25	10,71
Collectif 340 ou 360 litres	178,50 €	14,28 €	249,90	14,28	333,20	20,23
Collectif 750 ou 770 litres	333,20 €	29,75 €	565,25	29,75	773,50	41,65

Autres tarifs :

Prestations	Tarifs actuels €	Tarifs au 1/07/2022 €
Mise à disposition de bacs pour des besoins exceptionnels de compléments (Tarifs incluant la livraison et la levée)	Bac 240 litres : 25€ Bac de 770 litres : 40€	Bac 240 litres : 29,75€ Bac de 770 litres : 47,6€
Dotation de sacs à ordures ménagères pour des besoins exceptionnels de compléments	Sac de 30 litres : 2€ Sac de 50 litres : 4€	Sac de 30 litres : 2,38€ Sacs de 50 litres : 4,76€
Tarif d'accès au service pour les usagers n'utilisant pas de bacs à ordures ménagères (déchèterie et/ou sacs jaunes)	75€ / an	89,25€ / an
Carte d'accès en déchèterie (à partir de la 3 ^{ème} carte, en cas de perte ou de nécessité de plusieurs cartes professionnelles)	5€ la carte	5€ la carte

Tarifs des dépôts en déchèterie

	Tarifs (€ / T)
DIB	270
MELANGE	150
GRAVATS	50
DECHETS VERTS	60
SOUCHES	100
BOIS	150
PLACO	200

4- Prévention des déchets et communication

Recrutement d'une chargée de mission

Afin d'initier une démarche de prévention des déchets, de construire un plan de prévention et de mettre en place le tri des biodéchets, Thelma Glodeau a été recrutée dans le cadre d'un dispositif VTA (Volontaire territorial d'Administration) du 01/02/2023 au 31/10/2024.

Réalisation d'un guide zero déchet

Un guide zéro déchet a été réalisée en considérant les échanges issus du défi famille zéro déchet diffusé pour permettre aux usagers d'adopter les bons réflexes et consommer de manière plus responsable. Le guide est disponible sur le site internet.

Semaine Européenne de Réduction des déchets (SERD)

Lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, de nombreux ateliers ont eu lieu autour de la prévention :

- Samedi 18/11/23 : Conférence « La démarche zéro déchet
- Lundi 20/11/23 : Atelier création zéro déchets (bee-wrappe ; détachant naturel) ;
- Mardi 21/11/23 : Visite du Complexe d'accueil des déchets ;
- Mardi 22/11/23 : Atelier compostage.

Animations scolaires

Concernant les écoles, ont eu lieu au cours de l'année scolaire 2022-2023 :

- 59 animations autour des thématiques déchets et prévention ;
- 22 visites de la déchèterie du Loroux-Bottereau

Promotion du réemploi

-Démarrage en 2022 d'une étude relative à la faisabilité d'un réseau réemploi intégrant recyclerie classique, matériauthèque, bricothèque et atelier de réparation. L'étude a confirmé la pertinence de créer une recyclerie au nord du territoire.

Promotion de la collecte séparée des biodéchets

Des actions de communication de proximité : rencontres des bailleurs des collectifs, réunions d'information des usagers concernés par les points d'apport volontaires, diffusion de plaquettes d'information et de flyers.

Promotion du tri à la source des biodéchets auprès des professionnels :

Un important travail de communication a été effectué en lien avec le syndicat de traitement Valor3e pour accompagner les gros producteurs dans la mise en place du tri à la source des biodéchets.

Un guide d'accompagnement à la mise en place du tri à la source a été créer et envoyé par courrier au mois de juin 2023 à 147 de gros producteurs identifiés sur le territoire dans les domaines d'activité suivants :

- Les commerces alimentaires
- Les métiers de bouche
- La restauration collective
- La restauration commerciale

Ce guide décrit les enjeux du tri à la source des biodéchets, le contexte réglementaire, les différents modes de traitement es biodéchets (entre la gestion de proximité et la collecte séparée). Il compare les modes de traitement et aide le professionnel dans le choix d'une solution de tri à la source.

Une liste des prestataires locaux avec les contacts leur a également été transmis ce qui leur a permis de se lancer en prenant contact avec des partenaires. Certains d'entre eux ont pris contact avec la collectivité pour prendre conseil auprès de la chargée de mission.

La CCSL assure un suivi des gros producteurs, à ce jour 31 disposent d'un mode de gestion des biodéchets connus.

- 5 professionnels en compostage de proximité ;
- 18 professionnels en collecte séparée individuelle (4 avec Terra Compost, 9 avec les Alchimistes, 5 en méthanisation avec Axibio) ;
- 8 professionnels en collecte séparée mutualisée.

5- Le bilan financier du service - Evolution budgétaire 2020-2023

5.1 Budget de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	3 598 286 €	3 917 356 €	4 010 506 €	4 461 028 €
Charges de personnel	736 849 €	719 891 €	764 134 €	820 604 €
Opération d'ordres de transfert entre section	363 807 €	321 500 €	358 175 €	673 739 €
Charges de gestion courante	61 022 €	99 765 €	89 563 €	87 865 €
Charges financières	46 601 €	40 918 €	42 270 €	72 506 €
Charges exceptionnelles	22 998 €	4 431 €	5 079 €	5 092 €
Dotations aux provisions et dépréciations		49 684 €	23 069 €	24 838 €
TOTAL DEPENSES	4 829 562 €	5 153 544 €	5 292 796 €	6 145 671 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023
Excédent exercice précédent	1 486 747 €	1 495 459 €	1 337 775 €	1 612 416 €
Atténuation de charges	1 543 €	1 618 €	3 916 €	1 724 €
Opération d'ordres de transfert entre section	139 711 €	139 640 €	136 947 €	136 947 €
Redevance incitative et Vente de produits	3 897 515 €	4 162 449 €	4 564 899 €	4 633 045 €
Autres produits de gestion courante	798 204 €	690 627 €	824 359 €	824 305 €
Subvention d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	1 302 €	1 526 €	4 815 €	226 993 €
Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	32 501 €	25 306 €
TOTAL RECETTES	6 325 022 €	6 491 319 €	6 905 212 €	7 460 736 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 495 459 €	1 337 775 €	1 612 416 €	1 315 065 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (€/habitant)	31 €	27 €	32 €	26 €
RESULTAT DE L'EXERCICE sans report d'excédent	8 713 €	-157 685 €	274 641 €	-297 351 €
RESULTAT DE L'EXERCICE sans report d'excédent (€/habitant)	0 €	-3 €	6 €	-6 €
RESULTAT DE L'EXERCICE REEL sans opérations ordres et report d'excédent	232 809 €	24 175 €	495 869 €	239 441 €
RESULTAT DE L'EXERCICE REEL sans opérations ordres et report d'excédent (€/habitant)	5 €	0 €	10 €	5 €

5.2 Budget d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €	0
Opération d'ordre de transfert entre section	139 711 €	139 640 €	136 947 €	136 947
Opérations patrimoniales	0 €	53 €	0 €	0
Emprunts et dettes assimilés	119 635 €	119 635 €	119 635 €	119 635
Immobilisations incorporelles	456 €	0 €	5 142 €	31 950
Immobilisations corporelles	116 653 €	95 371 €	102 706 €	112 371
Immobilisations en cours	2 391 €	49 818 €	18 493 €	160 384
TOTAL DEPENSES	378 846 €	404 516 €	382 922 €	561 287
RECETTES INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023
Excédent exercice précédent	177 148 €	189 107 €	152 510 €	143 022
Opération d'ordre de transfert entre section	363 807 €	321 500 €	358 175 €	673 739
Opérations patrimoniales	0 €	53 €	0 €	0
Subventions d'investissements	0 €	0 €	0 €	0
Dotations, fonds divers et réserves	26 999 €	25 635 €	15 260 €	33 042
Immobilisations en cours	0 €	20 731 €	0 €	0
TOTAL RECETTES	567 954 €	557 026 €	525 945 €	849 804
RESULTAT DE L'EXERCICE	189 107 €	152 510 €	143 023 €	288 517

5.3 Matrice des coûts

Les données présentées ci-après sont issues de la méthode de comptabilité analytique « Compta-coûts » développée par l'ADEME. Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Les chiffres issus de la matrice « Compta-coûts » sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage). De plus les modalités d'amortissement imposées dans la matrice peuvent être différentes de celles choisies par la collectivité.

Définition des coûts calculés dans la matrice :

Coût complet : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;

Coût technique : coût complet moins les ventes de matériaux ;

Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés filières à responsabilité élargie. La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les éco-organismes sur les coûts engagés par les collectivités ;

Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues ;

Montant de la TVA acquittée : charge nette de TVA supportée par la collectivité ;

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Gestion du passif*	
			Ventilation par flux de déchets				
			Papiers	Emballages			
Coût complet		1.7	1.6	20.1	53.3	0.3	
Coût technique	32.8	0.6	0.4	18.3	50.5	0.3	102.9
Coût partagé	32.7	0.2	-0.7	7.2	49.5	0.3	89.0
Coût aidé HT	32.6	0.1	-0.9	7.0	49.1	0.3	88.2
TVA acquittée	2.9	0.1	0.1	1.3	3.0	0.1	7.3
Coût aidé TTC	35.5	0.2	-0.8	8.3	52.1	0.3	95.5
Financement déchets							87.8

*Gestion du passif : ancien centre d'enfouissement et anciennes déchèteries

Le coût moyen aidé HT en 2023 est de :

- 113,1 €/habitant pour les collectivités à l'échelle nationale de même typologie (mixte-rural)
- 87.6 €/habitant pour les collectivités à l'échelle nationale en tarification incitative (TI)

